

Au-delà
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Montréal, le lundi 14 juillet 2025

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Att : Mme Karolane Pitre

Direction générale adjointe - Évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques

Édifice Marie-Guyart,
675, boul. René-Lévesque Est, 6ième étage
Québec (Québec), G1R 5V7

**Objet : Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires concernant
la consultation de la Communauté Innue d'Essipit – 2^e série
Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix
Dossier 3211-12-243**

Madame,

Vous trouverez ci-joint le document mentionné en rubrique. Veuillez noter qu'une version papier sera envoyée sous peu également. Nous confirmons par la présente la concordance entre les huit copies papier et cette version électronique.

Nous espérons le tout conforme à vos attentes et vous prions de communiquer avec le soussigné pour toute question ou commentaire.

Meilleures salutations.



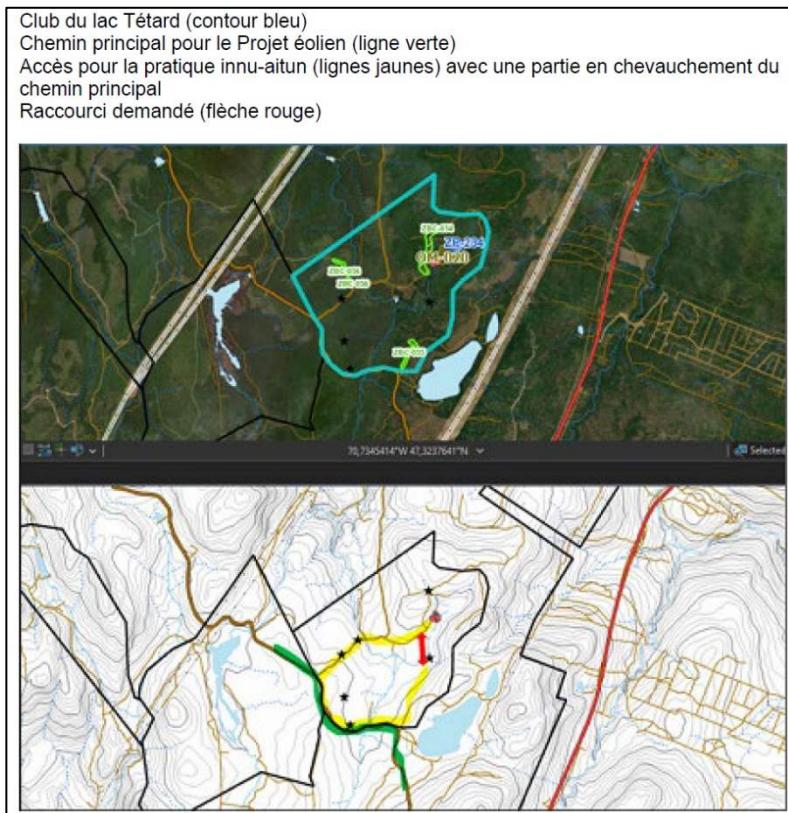
Philippe Alary-Paquette, LL.B., M. Env.
Responsable environnement et relations avec le milieu
Boralex inc.
(514) 616-9221

Annexe 1 – Deuxième série de questions et commentaires

QC2 -1 En lien avec la réponse à la QC-8 de la première série de questions concernant la consultation de la communauté innue d'Essipit. Les réponses et les mesures proposées par l'initiateur ne répondent pas adéquatement à la préoccupation ultime du membre qui repose sur les risques de cohabitation lors des déplacements sur le chemin d'accès principal menant au site du projet et au club 304 – Lac Tétard.

La communauté précise que le membre demande qu'un raccourci soit prévu afin d'accéder directement et sans risque à son territoire de pratique, notamment pour la chasse à l'orignal. Actuellement, le chemin principal doit être utilisé pour accéder, notamment en VTT, à certains secteurs du club. Avec l'accroissement du trafic causé par le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix (main-d'œuvre, machinerie lourde, équipements surdimensionnés, etc.), les risques sont accrus. À cet effet, la figure ci-jointe précise en rouge la localisation approximative du chemin d'accès demandé.

Figure 1 Carte de localisation des différents chemins d'accès



Veuillez préciser comment l'initiateur assurera une conciliation adéquate du projet avec les pratiques de ce membre, et ce, en tenant compte des éléments mentionnez ci-haut.

La demande d'accommodement formulée par la Communauté Innue d'Essipit a été abordée avec l'Initiateur lors d'une rencontre de suivi du projet tenue à l'automne 2024. Il fut alors convenu que cette demande serait traitée par le Séminaire de Québec puisqu'elle concerne l'implantation d'un chemin forestier de contournement et que de tels travaux sont réalisés par le Séminaire de Québec dans le cadre de ses activités de récolte forestière.

Une entente a ensuite été conclue entre le Séminaire de Québec et le membre concerné, à sa satisfaction. Un sentier de VTT sera aménagé afin de lui permettre de circuler à l'intérieur du territoire du club du Lac Tétard sans avoir à emprunter le chemin des Caps. Ces travaux seront complétés avant que les activités de déboisement du projet ne débutent.

Le Coordonnateur au développement du territoire et consultation du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit a informé directement M. Jean-Simon Trudel, analyste en consultation autochtone à la Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit du MELCCFP, que la préoccupation de la communauté a été adressée de manière satisfaisante par le Séminaire de Québec.